



Dispositif d'observation pour l'action sociale - N°1

## CANCER ET VIE PROFESSIONNELLE

UN BESOIN D'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES MALADES ET DE SENSIBILISATION DES EMPLOYEURS

Grâce à son Dispositif d'observation pour l'action sociale (DOPAS), la Ligue contre le cancer étudie tous les 2 ans l'impact social du cancer. La collecte 2013 s'appuie sur 2156 questionnaires et 86 recueils d'expériences.

Parmi les répondants actifs avant la maladie :

- 44 % sont encore en arrêt maladie dont 66 % depuis plus de 6 mois
- 27 % sont devenus inactifs (retraite invalidité) dont 45 % du fait de la maladie ;
- 23 % sont en emploi dont 17 % ont changé de projet professionnel.

### **CONCILIER TRAVAIL ET TRAITEMENT**

84 % des personnes enquêtées ont eu au moins un arrêt maladie. La plupart des répondants se sentent dans l'incapacité de travailler pendant les traitements, du fait des douleurs, de la fatigue et des effets secondaires. Mais, pour certains, travailler est une façon de lutter contre la maladie.

Les possibilités de suivre un traitement tout en travaillant sont complexes et peuvent parfois être pénalisantes :

- méconnaissance des droits : en ALD, la période dite "de carence" (trois premiers jours d'arrêt de travail non indemnisés) ne s'applique qu'une seule fois (par période de trois ans). Cette règle, souvent méconnue, est peu appliquée.
- organisation difficile du travail : l'entreprise (employeur, collègues) et la personne malade doivent gérer collectivement les arrêts successifs.

Pour d'autres, concilier traitements et travail est une nécessité économique. Malgré un état physique et psychologique fragile, certaines personnes sont obligées de reprendre un travail pour pouvoir faire face aux dépenses quotidiennes. C'est le cas de ménages déjà économiquement vulnérables ou de travailleurs indépendants.



« Je me fatiguais vite et cela agaçait les collègues, je m'absentais régulièrement pour des examens (biopsie, mammographie, échographie, etc.) »

Femme, 41 ans, en cours de traitement

### **ZOOM SUR ...** LES DEMANDEURS D'EMPLOIS :

Les demandeurs d'emploi en arrêt maladie dénoncent des difficultés pour accéder aux dispositifs d'aide ou de retour à l'emploi. Ces demandeurs n'ont pas d'accès privilégié aux offres d'emploi. Ils peinent à faire valoir leur droit à la formation, et peuvent, pour certains, perdre la possibilité de bénéficier de contrats aidés (ne cumulant plus le nombre de mois d'inscription requis).

#### Recueil d'expérience

« Situation d'une personne en Contrat unique d'insertion (CUI) lors de l'annonce. Ce contrat nécessite une inscription comme demandeur d'emploi. Madame X a été en arrêt en janvier. Fin février, Pôle Emploi l'informe qu'étant arrêtée, son contrat ne peut pas être renouvelé. Elle est radiée des fichiers. Ne pouvant rester sans emploi, Madame X met fin à son arrêt et reprend une activité professionnelle, suivant les séances de radiothérapie après ses journées, soit entre 20h et 21h.»

Assistante sociale, Ligue contre le cancer - -

# REPRENDRE UN TRAVAIL, REPRENDRE SON TRAVAIL

Le retour à l'emploi est marqué par une série d'interrogations pour la personne malade :

Suis-je capable de reprendre un travail compte tenu des éventuelles séquelles physiques et psychologiques ? Suis-je écoutée ? Comment trouver des informations sûres ? Quelles sont mes possibilités de retrouver mon poste ? Quels sont les dispositifs d'aide qui peuvent favoriser mon retour au travail ? Que signifie vraiment l'incapacité, l'inaptitude et l'invalidité ?

« Le retour à l'emploi devrait toujours être accompagné. Le passage du « monde de l'hôpital» au « monde du travail » et au « monde des non malades » exige une vraie démarche. »

\_\_\_\_\_\_

Femme, 55 ans, intérimaire

La palette des dispositifs d'aide au retour à l'emploi (temps partiel thérapeutique, visite de pré-reprise, aménagement du poste, invalidité, reconversion, etc.) est souvent confuse tant pour les personnes malades que pour les employeurs. Faute d'information et d'anticipation, la personne ne mesure pas toujours l'impact financier mais également sur sa santé.

« Actuellement, je suis dans l'impossibilité de reprendre mon travail. Le médecin traitant ne veut pas. Le médecin du travail ne me reconnaît pas inapte à mon poste. Le médecin conseil me dit apte! Résultat: la Sécurité sociale ne me rémunère plus ».

Femme, 55 ans, en arrêt de travail, sous surveillance médicale

Moins d'1 personne sur 2 en activité au moment de l'enquête a retrouvé son poste. Il existe un lien direct entre cette reprise d'activité et le fait de déclarer avoir préparé sa reprise d'emploi, avoir été bien informé et avoir eu recours à des dispositifs d'aide. Les dispositifs pour informer et aider la personne dans ses choix réalisés par la Ligue et/ou la CARSAT en particulier, sont cités comme très aidants.

L'environnement professionnel est tout aussi déterminant pour faciliter la reprise. Mais, les employeurs ne sont pas toujours au fait des démarches et possibilités. Les personnes malades soulignent la nécessité de les sensibiliser et de les former (notamment dans la fonction publique).



### 1. LIMITER LES RUPTURES DANS LE PARCOURS PROFESSIONNEL :

- Tester à titre expérimental la mise en place d'un **dispositif qui fonctionnerait sur le mode du "congé présence parentale "**, soit un volant de jours de congés, indemnisés sous certaines conditions, à prendre sur une durée maximale de 3 ans, et réévaluable tous les 6 mois.
- Favoriser le recours à des dispositifs de formation pour les personnes devant changer de poste, être reclassées ou se reconvertir.

### 2. MIEUX ANTICIPER LA REPRISE PROFESSIONNELLE :

- Mieux informer les personnes malades concernant
  - leurs droits
  - · les mécanismes de compensation : invalidité, mise en retraite...
  - · les dispositifs de retour à l'emploi :
  - comment faire en sorte qu'ils soient davantage connus en particulier la visite de pré-reprise ?
- Accompagner les personnes malades dans cette reprise, y compris au moment et après la reprise : soutien psychologique, coaching, remise à niveau...
- Impliquer le médecin du travail avant et pendant la reprise ?

## 3.SENSIBILISER LES EMPLOYEURS ET LES INSTITUTIONS EN CHARGE D'ACCOMPAGNER LES PERSONNES DANS LE RETOUR À L'EMPLOI :

- Informer sur les conséquences du cancer pour lever les tabous.
- Informer sur les acteurs et dispositifs d'aide des employeurs pour la réintégration de leurs salariés.

### **CONTACT**

Anne Raucaz, responsable de projets d'action sociale - anne.raucaz@ligue-cancer.net - 01 53 55 25 70

